

FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE



RHONE

## Délibération du Conseil Municipal du 5 juin 2023

### Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 13

Pouvoirs : 3

Votants : 16

Date de Convocation du Conseil Municipal :  
30 mai 2023

L'an deux mil vingt trois, le cinq juin à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Caroline BENOIT-GONIN, Jean-Louis BERGERARD, Véronique BOUCHARD, Nathalie DENIS, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Vincent LABOURIER Elvine LEON, Frédérique MOULIGNEAU, Christian PETRINI et Florence RIUS.

Absents excusés : Stanislas BOUCHET (pouvoir donné à Nathalie DENIS), Olivier CHAMBE (pouvoir donné à Aymeric GIRARDON), Baptiste GAUDELUS et Chani PETIT (pouvoir donné à Evelyne GIRARDON).

Absentes : Léa BESSON et Sylvie DESBOURDELLES.

**2023-30 Délibération relative à la signature avec la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle d'un fond de concours pour la réalisation de travaux de voirie**

**Rapporteur : Aymeric GIRARDON**

La commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle a souhaité que la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle inscrive en 2023 la réfection de la rue Gabriel Combaudon, classée voirie communautaire. Il est prévu la création d'une voirie à sens unique avec double sens cyclable.

Ces travaux de voirie représentent un coût de 172 741,00 € HT.  
La CCPA sera le maître d'ouvrage.

Le montant des travaux pris en charge par la CCPA s'élève à 129 966 € HT €, détaillé comme suit :

- Programmation voirie CCPA 2023 : 35 000,00 € HT € ;
- Enveloppe CCPA pour la commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle : 94 966,00 €.

Le reste à charge pour la commune sera donc de 42 775,00 € HT.

Le montant de l'enveloppe CCPA pour la commune est le résultat des provisions faites entre 2020 et 2023. Pour mémoire, le budget prévisionnel pour les voiries communautaires pour la commune de

Fleurieux-sur-l'Arbresle est d'environ 22 k€ par an.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de fond de concours proposé par la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle

VU la délibération du Bureau de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle en date du 11 mai 2023 autorisant la signature de ce fond de concours,

**Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité décident :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ce fond de concours ;
- **DE DIRE** que les crédits sont prévus en investissement à l'opération 258 sur le budget principal de la commune.

Le Maire  
Diogène BATALLA



La secrétaire de séance  
Nathalie DENIS

